

Offre de stage de master 2 – Inventaire et caractérisation des plans d'eau des bassins Canche et Authie (62/80)

> Le contexte

Les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) de la Canche et de l'Authie sont respectivement en révision et en élaboration. Ces procédures nécessitent une mise en compatibilité avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau). Le SDAGE 2022-2027 du bassin Artois-Picardie demande d'encadrer la création de plan d'eau selon la disposition A-7.3 afin d'éviter les impacts néfastes de certains d'entre eux sur la qualité de l'eau (hydrologique, écologique ou chimique).

Disposition A-7.3 (🌳☀️) : Encadrer les créations ou extensions de plans d'eau

Dans le cadre des autorisations et déclarations au titre de la loi sur l'eau relatives aux créations et extensions de plans d'eau, l'Autorité administrative* préserve :

- l'espace de bon fonctionnement* des cours d'eau*, en priorité sur ceux en première catégorie piscicole, ou si cet espace n'est pas défini, le lit majeur* ;
- les espaces naturels protégés et dans les zones d'intérêt écologique reconnu (ZNIEFF, Natura2000, réserves naturelles, sites classés, sites inscrits, arrêté de biotope, zones Ramsar, zones acquises par le conservatoire du littoral, zones définies dans les chartes des parcs naturels régionaux, ...), si la création ou l'extension de plans d'eau est susceptible de mettre en péril les habitats naturels spécifiques à l'origine de leur identification ;
- des conséquences néfastes, les cours d'eau* ou la nappe (impact hydrologique, écologique ou chimique).

Outre le respect de ces conditions, l'Autorité administrative* veille à encadrer la création et l'extension de plans d'eau en tête de bassin versant des cours d'eau*, notamment dans le cadre de démarches de type projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).

Les plans d'eau récréatifs ou d'agrément sont particulièrement concernés par la présente disposition.

L'Autorité administrative* veille à informer les permissionnaires de leurs obligations vis-à-vis de l'entretien et des vidanges des plans d'eau.

Les opérations de restauration des milieux aquatiques* et de la continuité écologique*, les zones d'expansion de crues et les bassins de stockage à usage de lutte contre les incendies ou de gestion des eaux pluviales ne sont pas concernés par la présente disposition.

> Objectif :

L'objectif de ce stage est d'établir un état des lieux des plans d'eau sur les bassins Canche et Authie et de leur impact sur la qualité de l'eau dans le but d'aller vers des actions de restauration de la qualité des cours d'eau.

> Missions :

Au sein du pôle « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) », et sous la supervision de la responsable du Pôle et des animateurs SAGE, le(a) stagiaire aura pour missions :

- Etablir une synthèse bibliographique et des retours d'expérience ;
- Proposition et définition d'une méthode d'inventaire et de caractérisation des usages et des impacts ;
- Mettre en application la méthode validée par le comité technique ;
- Identifier les propriétaires de plan d'eau et prendre contact ;
- Analyser les données à l'échelle du bassin versant ;
- Hiérarchiser les plans d'eau et leur impact ;
- Proposer des actions de restauration ou de protection pour limiter l'impact.

> Votre profil

Vous préparez un diplôme d'ingénieur ou de Master 2 dans le domaine de l'eau, de l'environnement, du risque inondation et du SIG.

Vous devez effectuer un stage de 6 mois.

Vous avez des notions de base dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques

Vous avez un très bon relationnel et une appétence pour la prévention des inondations.

Vous êtes organisé, rigoureux et force de proposition et vous aimez le travail en équipe et en transversalité.

Vous disposez du permis B

Vous aimez le travail de terrain.

Compétences et connaissances mobilisées :

- Maîtrise des logiciels SIG : ArcGIS Desktop, ArcGis On Line, QGis
- Maîtrise des logiciels de modélisation (Hec Ras)
- Maîtrise des applications bureautiques et informatiques (Pack Office)
- Connaissances sur le fonctionnement des milieux aquatiques et les inondations
- Connaissances sur la politique de l'eau (SDAGE, SAGE ...)

> Conditions de travail et statuts :

Poste basé au siège du Symcéa, à Auchy-les-Hesdin (Pas-de-Calais - 62).

Rémunération : gratification selon conditions en vigueur (1/3 SMIC)

Durée : 6 mois à fixer sur la période janvier-octobre 2027

Véhicules de service partagés pour les déplacements.

Candidatures :

Merci d'envoyer votre candidature avec CV, lettre de motivation et le descriptif de votre formation à Valérie CHERIGIE, Directrice du Symcéa : valerie.cherigie@symcea.fr